



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 – 02**  
**Séance du Vendredi 17 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 17 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame SAEZ RICCIARDI Célia a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	04

Membres présents : BONIFACI Jean-François, , FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence,

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), VENTURINI Dominique (Pouvoir à Marie-Ange PERGOLA)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, LUCIANI Jean Emmanuel

Date de la convocation : 10 février 2023

Date d'exécution : 20 février 2023

Date de publication : 28 février 2023

**Objet : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ACQUISITION DE MATERIEL DE SECOURS**

Le président expose au conseil que la commune finalise actuellement l'écriture de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont une dernière version a été soumise au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la Préfecture au mois de novembre 2022.

Il rappelle que la finalité du PCS est de mettre en place une organisation qui permette à la commune de faire face à des situations très diverses (catastrophes majeures atteignant la population, perturbations de la vie collective, accidents ...) en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques adaptés.

La mise en œuvre du dispositif doit être assurée par le maire au titre des pouvoirs de police qu'il tient du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels impliquent le soin de prévenir, par des précautions convenables, et celui de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux et l'obligation de prescrire l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances en cas de danger grave ou imminent.

Le président expose que dans ce cadre, la commune a prévu de faire l'acquisition de différents matériels destinés d'une part à améliorer l'accueil d'éventuelles victimes (lits pliants, couverture de survie) et d'autre part à garantir la communication des équipes en cas d'interruption des moyens de communication standards.

Selon le devis établi par l'UGAP, le coût de ces acquisitions s'établit à 3 747, 53 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver l'acquisition des matériels dont il s'agit ainsi que le plan de financement de cette opération qui s'établit comme suit :

Financier	Taux	Montant hors taxe
Collectivité de Corse (DQ)	60 %	2 248, 52 €
Commune	40 %	1 499, 01 €
TOTAL	100 %	<b>3 747, 53 €</b>

\* \* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés ;

D'approuver l'acquisition de différents matériels destinés à être mis en œuvre dans le cadre de l'activation éventuelle du Plan Communal de Sauvegarde (lits pliants, couverture de survie, matériels de communication),

D'approuver le plan de financement de cette opération.

**Délibération N° 2023 – 02 : PCS - ACQUISITION DE MATERIEL DE SECOURS**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>					
PAOLI SIMON Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à D. LUCIANI</b>	X				 Dominique LUCIANI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à M.A. PERGOLA</b>	X				 Marie-Ange PÉRGOLA
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à J.F. BONIFACI</b>	X				 Jean-François BONIFACI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Le Maire,  
Joseph FRATICELLI

